



**FSU 34** – Section départementale de l'Hérault

Maison des Syndicats – 474 Allée Henri II de Montmorency – 34 000 MONTPELLIER  
[fsu34@fsu.fr](mailto:fsu34@fsu.fr)

Montpellier le 18 décembre 2024

## **CONVOCATION POUR PARTICIPER AU CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DE LA FSU DE L'HÉRAULT**

Cher·e collègue,

Conformément à l'article 13 du décret 82-447 modifié et à l'article 13 des statuts de la FSU et des articles 11, 12 et 13 du règlement intérieur de la section de la FSU 34, tu es invitée·e à participer au Congrès Départemental de la FSU de l'Hérault, qui se tiendra les :

**Mercredi 15 et Jeudi 17 janvier 2025  
au lycée Joffre de Montpellier.**

Tu voudras bien joindre cette convocation à ta demande d'autorisation d'absence.

Bien cordialement,

Stéphane Audebeau, co-secrétaire départemental de la FSU 34

*Rappel : L'autorisation d'absence pour mandat syndical est de droit sur présentation de cette convocation.*

### ***Demande d'autorisation d'absence***

*Une circulaire rectorale du 17 mars 2016 rappelle les dispositions réglementaires relatives aux congés de formation syndicale et aux autorisations spéciales d'absence, et les procédures des demandes correspondantes.*

*Pour les CA académiques et autres instances de la FSU, c'est désormais l'imprimé ci-joint qu'il convient de remplir et déposer au secrétariat de votre établissement, accompagné de la présente convocation. **Le délai de dépôt de la demande est de 3 jours.***



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE POUR ACTIVITE SYNDICALE

Je soussigné(e) :

Nom, prénom : .....

Corps - grade : .....

Etablissement : .....

sollicite :

une autorisation spéciale d'absence au titre de l'art. 13-1° du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié pour participer à un congrès ou à une réunion des organismes directeurs d'une union, fédération, confédération, *non représentée au conseil commun de la fonction publique*, ou d'une organisation syndicale affiliée à celle-ci \*.  
(joindre la convocation)

une autorisation spéciale d'absence au titre de l'article 13-2° du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié pour participer à un congrès ou une réunion des organismes directeurs :  
- d'une organisation syndicale internationale  
- d'une union, fédération, confédération *représentée au conseil commun de la fonction publique* ou d'une organisation syndicale affiliée à celle-ci \*.  
(joindre la convocation)

\* Unions, fédérations ou confédérations représentées au conseil commun de la fonction publique : CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC, CGC, FAFP.

Dénomination de l'organisation syndicale : ..... FSU .....

Date(s) de l'autorisation spéciale d'absence : .....

Date et signature du demandeur :

Visa du chef d'établissement ou de service :

Date et signature :